



Assemblée des délégués du 14 novembre 2024 à 19h00 à la salle communale à La Joux

Présents et excusés selon liste annexée.

1. Souhaits de bienvenue

M. Python adresse les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à toutes les personnes. Il excuse les membres selon la liste annexée et tout particulièrement le président M. Schorderet, retenu par d'autres obligations, la responsable des finances Mme Casalderrey pour des raisons de maladie et M. Dorthe du SEn qui assiste actuellement à l'assemblée des délégués de l'AIMPGPS.

2. Constitution de l'assemblée

La convocation ainsi que le tractanda ont été adressés par voie électronique aux membres et par insertion dans la Feuille officielle n° 44 du 1^{er} novembre 2024.

La convocation et le tractanda ne soulèvent aucune remarque.

Deux scrutateurs sont nommés pour cette assemblée, il s'agit de Mme Dominique Haller Sobritz de la Commune d'Autigny et de M. Dominique Ayer de la Commune de Gibleux.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 mai 2024

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 mai 2024 n'apporte aucune remarque et est accepté à l'unanimité par les délégués, à main levée, avec remerciements à son auteur pour la qualité du travail.

4. Budgets 2025

4.1 Présentation du compte de résultats

Le budget 2025 a été transmis aux délégués avec les explications suivantes.

L'art. 35 (OFco) stipule que le message au budget doit contenir des explications sur les points suivants :

- a) Les charges et les dépenses nouvelles ;
- b) Les dépenses liées ne figurant pas dans le budget de l'année précédente ;
- c) Les variations importantes avec le budget de l'année précédente.

Le budget du compte de résultats 2025 a été élaboré en tenant compte des éléments suivants :

- Introduction du logiciel Wedo pour la gestion des séances des organes ;
- L'équipe du personnel de la STEP constituée de 3 employés à plein temps ;

- Achat de matériel informatique nécessaire pour l'administration ;
- Adéquation des charges en fonction de la hausse des coûts des fournitures ;
- Entretien minimum nécessaire des installations sans nouvel investissement prévu compte tenu du projet de construction de la nouvelle STEP.

Le compte de résultats se clôture par un total de dépenses et de recettes de CHF 1'879'479.90.

Justification des différences sur certains postes :

Comptes 0110 - Législatif

Pas de changement significatif des charges d'administration en lien avec l'organe législatif.

Comptes 0120 - Exécutif

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
0120.3099.00	Autres charges du comité (repas)	1 337,25	1 000,00	2 000,00	1 000,00

Montant adapté à CHF 2'000.00 pour répondre aux besoins du comité.

Comptes 7206 – Infrastructures régionales pour le traitement des eaux usées

Charges du personnel

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
		302 915,82	415 285,00	412 500,00	-2 785,00
7206.3010.00	Salaires du personnel d'exploitation	257 118,90	316 200,00	305 500,00	-10 700,00
7206.3010.01	Indemnités du service de piquet	21 600,00	25 600,00	30 000,00	4 400,00
7206.3010.09	Remboursement de salaires par les assurances	-22 069,85	0,00	0,00	0,00
7206.3050.00	Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	16 489,20	32 360,00	21 800,00	-10 560,00
7206.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	17 130,00	21 783,00	26 800,00	5 017,00
7206.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents	3 111,70	4 554,00	4 300,00	-254,00
7206.3054.00	Cotisations patronales à la caisse pour all. fam.	6 596,55	0,00	8 600,00	8 600,00
7206.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance IJM	2 077,07	3 788,00	3 500,00	-288,00
7206.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	50,00	6 000,00	10 000,00	4 000,00
7206.3091.00	Recrutement du personnel	812,25		0,00	0,00
7206.3099.00	Autres charges du personnel	0,00	5 000,00	2 000,00	-3 000,00

Globalement, les charges du personnel présentent une hausse de 36 % par rapport à l'exercice 2023 et de – 0,67 % par rapport au budget 2024. Ceci en raison des changements intervenus en cours d'année 2024, à savoir le départ à la retraite de l'employé auxiliaire (taux d'activité d'env. 50 à 70 %) et l'engagement en début d'année d'un nouveau collaborateur à 100 %.

Une hausse de la masse salariale actuelle de 3,8 % est prévue pour l'indexation et adaptation des salaires du personnel. D'autre part, il est proposé d'augmenter les indemnités de piquet de CHF 70.00 / mois. Les charges des assurances sociales ont été calculées en fonction de la masse salariale estimée pour 2025.

Le budget nécessaire pour la formation est de CHF 10'000.00, dont CHF 9'300.00 permettront de financer les trois semaines de cours pour l'obtention du certificat FES auquel participera M. Viloz courant 2025.

Cette formation avait déjà été budgétisée en 2023 mais n'a finalement pas pu être réalisée en raison des listes d'attente issues de la crise sanitaire.

Acquisition de fournitures, matériel et honoraires

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
7206.3110.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau			1 000,00	1 000,00
7206.3111.00	Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils			8 000,00	8 000,00
7206.3112.00	Acquisition de vêtements, linge	230,15		2 000,00	2 000,00
7206.3113.00	Acquisition de matériel informatique			10 000,00	10 000,00
7206.3118.00	Acquisition de logiciels			500,00	500,00

Le montant de CHF 1'000.00 prévu pour l'acquisition de meubles et appareils de bureau est mis au budget en réserve. L'acquisition de machines et outils était auparavant englobée dans le compte d'entretien des installations (7206.3151.00) et l'achat de vêtements et linge dans celui des autres charges du personnel (7206.3099.00), raison pour laquelle aucun montant n'était prévu au budget 2024. La ventilation a été faite en ligne avec le plan comptable MCH2.

Au niveau de l'acquisition de matériel informatique et de logiciels, un montant de CHF 5'000.00 sera destiné à l'achat d'une imprimante couleur. Le solde permettra de munir le chef d'exploitation d'un PC portable et de garder une réserve en cas de besoin.

Approvisionnement en énergie

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
7206.3120.21	Huile de chauffage	6 797,12		15 000,00	15 000,00

Les fortes précipitations de l'automne 2023 ont eu des incidences sur un manque flagrant de Biogaz avec la nécessité de devoir chauffer les boues restantes. La STEP a dû s'approvisionner en huile de chauffage pour un montant total de CHF 16'160.87 (automne et hiver 2023-2024). Cette charge a dès lors été mise au budget 2025 en prévision d'un besoin similaire.

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
7206.3120.00	Consommation d'électricité STEP	197 488,44	240 000,00	240 000,00	0,00
7206.3120.01	Consommation d'électricité STAP	28 310,03	40 000,00	40 000,00	0,00

Les charges d'électricité estimées pour l'année 2025 sont identiques au budget 2024 partant d'un tarif fixe de 20,63 ct/kWh jusqu'au 31.12.2026. Il est vrai que la consommation en électricité durant l'année 2023 n'a pas été aussi importante que prévue lors de l'élaboration du budget. Cependant, les montants payés au 1^{er} semestre 2024 confirment le besoin estimé de CHF 280'000.00.

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
7206.3132.00	Honoraires ESCO - cadastre industriel	1 671,30		2 000,00	2 000,00
7206.3132.01	Honoraires clé de répartition 2025-2029	7 660,15		0,00	0,00

Le compte 7206.3132.00 comprend les honoraires pour le suivi du cadastre industriel. Un coût annuel de CHF 2'000.00 est budgétisé pour cette tâche de contrôle des rejets industriels de la région. Auparavant, la charge était comptabilisée dans le compte 7206.3151.00.

Aucun honoraire n'est prévu pour l'élaboration de la clé de répartition étant donné qu'elle a été recalculée en 2023 pour la période 2025-2029.

Impôts et taxes

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
7206.3137.00	Impôts et taxes	1 537,00		2 000,00	2 000,00
7206.3137.01	Taxe fédérale EU sur les micropolluants	128 178,00	128 178,00	135 000,00	6 822,00

Le compte 7206.3137.00 comprend les impôts de circulation des véhicules, la redevance Radio-TV pour les entreprises et autres taxes. Ces charges étaient auparavant regroupées dans le compte d'entretien des véhicules ou autre. Elles ont été ventilées conformément au plan comptable MCH2.

La taxe fédérale EU sur les micropolluants de CHF 9.00 par EH raccordé.

Frais d'entretien des installations et machines

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
7206.3143.10	Entretien et réfection des collecteurs et chambres	21 815,55	55 000,00	30 000,00	-25 000,00
7206.3151.00	Entretien des machines, installations et automatisation	73 048,59	190 000,00	145 000,00	-45 000,00
7206.3151.02	Entretien des moteurs à gaz	30 846,19	32 000,00	35 000,00	3 000,00
7206.3158.00	Entretien des immobilisations incorporelles	2 081,20		2 000,00	2 000,00

Le curage et passage de la caméra dans les collecteurs sont réalisés dans le cadre de la régionalisation. De ce fait, les frais d'entretien et réfection des collecteurs et chambres, compte 7206.3143.10, ont été budgétisés en ligne avec les montants engagés en 2023 tout en prévoyant une marge de sécurité.

Pour ce qui est du compte 7206.3151.00 concernant l'entretien des machines, des installations et de l'automatisation, la charge a été estimée sur la base des années précédentes ainsi qu'en fonction de la durabilité espérée des diverses installations techniques. L'objectif est de maintenir l'entretien minimum nécessaire en gardant la vision de la nouvelle Step régionale. Bien entendu, un montant de sécurité suffisant doit être réservé au budget en cas de pannes imprévues. Aussi, il sera nécessaire de remplacer le système de communication STAP ainsi que de la téléalarme pour un montant de CHF 15'000.00. Ceci en raison de l'abandon de la 3G. Les frais d'entretien ont pu être réduits de 24 % au budget 2025 par rapport au montant estimé pour 2024.

Le compte d'entretien des immobilisations incorporelles 7206.3158.00 prévoit les frais d'entretien des logiciels informatiques ainsi que la maintenance annuelle du site internet.

Amortissements comptables et frais financiers

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Charges	Charges	Charges	B2025/2024
7206.3300.20	Amortissement agrandissement Step	57 302,70	57 302,70	57 302,70	0,00
7206.3300.60	Amortissement planifiés, biens meubles PA	240 737,20	240 737,20	240 737,20	0,00
7206.3401.00	Intérêts passifs des engagements courants	18 617,60	13 500,00	24 100,00	10 600,00

Compte 7206.3300.20 : amortissement linéaire de 3% sur une durée de 33 ans, selon les normes MCH2, sur un actif évalué à CHF 1'909'898.00.

Compte 7206.3300.60 : amortissement linéaire de 5% des installations techniques sur une durée de 20 ans, conformément aux normes MCH2, sur un actif évalué à CHF 6'724'641.70.

Compte 7206.3401.00 : Une hausse de CHF 10'600.00 est prévue au niveau des intérêts des dettes et engagements courants en raison de la hausse des taux sur le marché des capitaux. Un emprunt de CHF 1'500'000.00 doit être renouvelé au 30.09.2024.

Revenus du budget 2025 du compte de résultats

Facturation de prestations à des tiers et vente d'électricité

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Différence
		Revenus	Revenus	Revenus	B2025/2024
7206.4240.01	Facturation de prestations à des tiers	12 707,99	2 000,00	5 000,00	3 000,00
7206.4250.00	Vente d'électricité et de gaz	80 270,86	75 000,00	75 000,00	0,00

La facturation de prestation à des tiers correspond au travail d'analyses réalisé par les employés pour les deux industries laitières ainsi que pour le traitement de boues livrées par la Step de Torny.

Etant donné que l'AEGN n'a jamais signé de contrat de prestations avec ces entités, ces revenus ne peuvent pas être considérées comme acquis, raison pour laquelle le montant porté au budget pour l'année 2025 a été fixé à CHF 5'000.00.

Au niveau de la vente d'électricité et de gaz, le budget est inchangé. Cependant, une éventuelle baisse du tarif de la part de Pronovo ne peut pas être maîtrisée, qui pourrait intervenir en tout moment.

Contribution des communes

	Compte de résultats	C2023	B2024	B2025	Déférence B2025/202 4
		Revenus	Revenus	Revenus	
7206.4612.11	Participation des communes aux charges d'exploitation (HT)	1 449 296,95	1 672 570,30	1 664 479,90	-8 090,40
7206.4612.14	Participation des communes à la taxe EU micropolluant (HT)	128 178,00	128 178,00	135 000,00	6 822,00

La contribution des communes pour les charges d'exploitation est en ligne avec le budget 2024 avec une légère diminution de 0,5 %. La différence par rapport aux comptes 2023 est de CHF 215'182.95, soit une hausse de 14,8 %.

Communes	Clé en %	Montant HT en CHF
Autigny	3,79	63 083,79
Chénens	4,82	80 227,93
Cottens	9,33	155 295,97
Gibloux	55,40	922 121,86
Massonnens	2,43	40 446,86
Villaz	14,37	239 185,76
Villorsonnens	9,86	164 117,72
TOTAL	100.00	1 664 479,90

La participation pour la taxe EU micropolluant a été augmentée de CHF 6'822.00, soit 5,3 %. Pour 2025, la participation des communes membres est au prorata des EH raccordés.

Budget 2025 du compte des investissements

Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2025.

4.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Mme Haller Sobritz pour la lecture du rapport.

Les membres de la Commission financière (COFI) se sont rencontrés en date du 17 octobre 2024 en présence de M. Georges Python et de Mme Laura Casalderrey dans les locaux de la STEP à Autigny.

Lors de cette séance, Mme Casalderrey et M. Python ont répondu à satisfaction et en détail aux questions de Mme Haller Sobritz et de MM Sébastien Clivaz et Jacques Crausaz concernant les différents postes figurant au budget 2025.

La COFI relève la très bonne présentation des comptes, documents et mises à jour selon les principes de MCH2 et a reçu les documents dans les temps.

Budget 2025 – Compte de résultat

Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 1'855'379.90 avec une légère diminution de CHF 8'868.00 par rapport au budget 2024.

Un montant de CHF 24'100.00 est à ajouter au titre des charges financières (+ CHF 10'600.00 par rapport à 2023), conséquence du relèvement général des taux d'intérêts.

Les revenus envisagés pour l'exploitation sont de CHF 1'879'479.90, soit CHF 1'730.00 de plus que prévu pour 2024.

La participation des communes est donc budgétisée à CHF 1'664'479.90 avec une diminution de CHF 8'000.00 par rapport à 2024. Cette diminution est malgré tout presque compensée par une augmentation de la taxe des micropolluants, pour CHF 6'800.00 soit + 5.30 %.

Les détails et explications de chaque poste du budget qui figurent dans le message aux délégués ont été confirmés lors de la séance du 17 octobre 2024.

La perspective assez proche d'une fusion avec l'AIMPGPS au sein de l'ABVGN, encourage pour 2025 et les années suivantes à une limitation stricte des dépenses. Aucun investissement n'est prévu actuellement pour 2025.

Concernant la planification financière à l'horizon de 2030, les charges et revenus restent stables avec une augmentation d'un peu plus de CHF 100'000.00 en 2030 par rapport à 2025.

A l'appui de ces constatations, la COFI recommande à l'assemblée d'approuver le budget 2025 établi selon les documents reçus.

M. Python adresse ses remerciements aux membres de la COFI.

4.3 Approbation du budget 2025

Acceptez-vous le budget 2025 tel que présenté ?

Les délégués acceptent le budget 2025, par main levée, à l'unanimité.

M. Python adresse ses remerciements aux délégués pour la confiance témoignée.

5. Présentation du plan financier à cinq ans

Le plan financier pour la période 2026 à 2030 a été transmis aux délégués. Il a été élaboré en tenant compte des charges moyennes des années précédentes ainsi que des besoins actuels au niveau de l'exploitation. La projection des coûts pour les années à venir est limitée au strict nécessaire concernant l'entretien des installations ou nouvelles acquisitions. Aucun investissement n'a été prévu dans le cadre de l'actuelle STEP à ce jour.

Aucune question n'est exprimée.

6. Nomination du délégué de la Commune de Chénens au Comité de direction – M. Claude Defferrard

M. Christian Demole, représentant de la Commune de Chénens au Comité de direction a donné sa démission suite à son élection à la syndicature de ladite commune. Des félicitations lui sont adressées pour son élection de syndic et des remerciements lui sont également adressés pour son engagement au sein de notre association.

La commune de Chénens propose la candidature de M. Claude Defferrard, conseiller communal pour reprendre le poste laissé vacant par M. Demole.

M. Claude Defferrard est élu à l'unanimité par applaudissements.

M. Python le remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue.

Il est demandé à la Commune de Chénens de nommer un délégué pour la prochaine assemblée.

7. Informations sur les diverses études « Economie d'énergie et délestage »

Diverses analyses par rapport à une économie d'énergie et de délestage ont dû être entreprises et dernièrement, une séance s'est tenue avec le Groupe E pour la présentation de la résultante. Il en est ressorti que par rapport à la situation actuelle et aux réserves de ce jour, le black-out n'est plus d'actualité. Suite à ce constat, toutes les études vont être gardées.

Toutefois, le Groupe E nous a avisé que la station d'épuration est un gros consommateur en énergie et selon la loi en vigueur, le canton nous oblige à mettre en application les directives en vigueur. De ce fait, un contrat a dû être signé avec le Groupe E. Leur mandat consiste à une analyse complète de l'ensemble des installations de pompage et de toutes autres installations de la station d'épuration. Une fois toutes les données recensées, le Groupe E nous communiquera dans le courant du printemps 2025, la résultante de cette étude sur la base des analyses et de la documentation transmise pour leur évaluation.

Une autre séance s'est tenue avec le Groupe E concernant le transformateur dont nous sommes propriétaires. Ce transformateur implique une certaine sécurité régie par l'inspection fédérale des installations à courant fort ESTI qui est l'autorité de surveillance et de contrôle des installations électriques. Afin de répondre aux normes plus astreignantes édictées par l'ESTI, le chef d'exploitation a dû suivre un cours particulier pour entreprendre quelques petits travaux de maintenance sur ce transformateur. Suite à cette séance, il en est ressorti qu'un contrat de maintenance doit être conclu avec une entreprise externe.

8. Informations concernant les travaux entrepris à ce jour pour la Step régionale

Les documents ont été transmis par le bureau spécialisé à la Commune d'Autigny, qui les a insérés sur FRIAC et transmis au SeCA en date du 24 juin 2024. Ce point sera discuté lors de l'assemblée des délégués de l'ABVGN étant donné que les délégués de l'AEGN y assisteront également.

9. Informations concernant les trois associations de communes ABVGN / AIMPGPS / AEGN

Les travaux sont en cours, une séance est prévue en décembre prochain avec le bureau Esco Conseils Sàrl où plus d'informations leurs seront communiquées. Une seule association est prévue au 1^{er} janvier 2026 où différentes étapes doivent avoir lieu durant l'année 2025 comme l'élaboration des nouveaux statuts et de la ou les nouvelles clés de répartition. De plus amples détails seront donnés lors de l'assemblée des délégués de l'ABVGN qui va suivre.

10. Divers

Aucune question n'est exprimée.

M. Python adresse ses sincères remerciements aux délégués et les remercie pour la confiance témoignée envers les membres du bureau et les membres du comité de direction.

Fin de l'assemblée des délégués à 19.22 hs.

Pour l'AEGN

Le Vice-Président
Georges Python

La Secrétaire
Nicole Pasquier (Ferrari)

Annexes : Liste des présences
 Budgets 2025